



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**9 Mars 2021**

Le neuf mars deux mil vingt et un, à dix- huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de L'Île Bouchard, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Nathalie VIGNEAU, Maire.

Présents : Nathalie VIGNEAU, François DE LAFORCADE, Manuelle GUESNAND, Pascal LARCHER, Jeannie DELAUNAY, Jean- Marie GENNETEAU, Bernadette MERER- GENEVE, Jean- Michel BRIAND, Jean- Charles BRIZE, Fabien PAILLÉ, Stéphane MOISY, Valérie ROCHER, Clotilde LAMIRAL, Stéphanie BARBOT, Guy JOUTEUX, Sylvie DOUBLET,

Absents excusés : Florence FORT (pouvoir à Pascal LARCHER), Guy JOUTEUX 5pouvoir à Stéphane MERCIER).

Absents : Sandra PENAUD.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Fabien PAILLÉ a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

- Approbation du compte rendu de la séance du 16 février 2021
- Approbation du compte de gestion 2020 - budget principal
- Approbation du compte de gestion 2020 - budget du service de l'eau
- Approbation du compte de gestion 2020 - budget du service de l'assainissement
- Approbation du compte de gestion 2020 - budget des panneaux photovoltaïques
- Approbation des comptes administratifs 2020 : commune, services de l'eau, de l'assainissement et des panneaux photovoltaïques
- Affectation du résultat d'exploitation de l'année 2021 – budget principal
- Affectation du résultat d'exploitation de l'année 2021 – budget du service de l'eau
- Affectation du résultat d'exploitation de l'année 2021 – budget du service de l'assainissement
- Affectation du résultat d'exploitation de l'année 2021 – budget des panneaux photovoltaïques
- Vote du budget 2021- budget principal
- Vote du budget 2021- budget du service de l'eau
- Vote du budget 2021- budget du service de l'assainissement
- Vote du budget 2021- budget des panneaux photovoltaïques
- Demande de subvention « Socle numérique de base pour les écoles élémentaires »
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 février 2021 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Objet délibération 2021030920**  
**Compte de gestion 2020- budget principal**

Sont présentés le budget primitif de l'exercice 2020 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

2021/20

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et les opérations de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↳ **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal dressé par le comptable public. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

\*\*\*\*\*

**Objet délibération 2021030921**  
**Compte de gestion 2020- budget eau**

Sont présentés le budget primitif de l'exercice 2020 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et les opérations de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↳ **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe de l'eau 2020 dressé par le trésorier municipal. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

\*\*\*\*\*

**Objet délibération 2021030922**  
**Compte de gestion 2020- budget assainissement**

Sont présentés le budget primitif de l'exercice 2020 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et les opérations de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↳ **APPROUVE** le compte de gestion du budget du service de l'assainissement dressé par le comptable public. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

**Objet délibération 2021030923**  
**Compte de gestion 2020- budget panneaux photovoltaïques**

Sont présentés le budget primitif de l'exercice 2020 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et les opérations de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↳ **APPROUVE** le compte de gestion du budget du service des panneaux photovoltaïques dressé par le comptable public. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

\*\*\*\*\*

**Objet délibération 2021030924**  
**Compte administratif 2020- Budget principal commune**

M. François DE LAFORCADE, 1<sup>er</sup> adjoint aux finances, présente le budget principal de la commune et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
 Le Conseil municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 1 330 833.16 €  
 Recettes : 1 487 937.83 €  
 Excédent de clôture 2020 : 157 104.67 €

Investissement

Dépenses : 332 750.44 €  
 Recettes : 504 311.53 €  
 Restes à réaliser : - 72 738 €  
 Besoin de financement (1068) : 150 812.48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↳ **CONSTATE** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

↳ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

↳ **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

\*\*\*\*\*

**Objet délibération 2021030925**  
**Compte administratif 2020- Budget eau**

L'adjoint présente le budget principal de la commune et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil municipal examine le compte administratif du budget annexe du service de l'eau 2020 qui s'établit comme suit :

2021/22

Fonctionnement

Dépenses : 139 444.03 €

Recettes : 269 574.36 €

Excédent de clôture 2020 : 130 130.33 €

Investissement

Dépenses : 161 816.96 €

Recettes : 106 501.83 €

Restes à réaliser: 3260 €

Besoin de financement (1068) : 75 370.23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↳ **CONSTATE** pour la comptabilité du budget annexe du service de l'eau les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

↳ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

↳ **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

\*\*\*\*\*

**Objet délibération 2021030926**

**Compte administratif 2020- Budget assainissement**

L'adjoint présente le budget principal de la commune et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil municipal examine le compte administratif du budget annexe du service de l'assainissement 2020 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 146 782.30 €

Recettes : 143 716.79 €

Déficit de clôture 2020 : 3065.51 €

Investissement

Dépenses : 35 790.08 €

Recettes : 38 308.20 €

Restes à réaliser: - 4452 €

Besoin de financement (1068) : 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↳ **CONSTATE** pour la comptabilité du budget annexe du service de l'assainissement les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

↳ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

↳ **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

\*\*\*\*\*

**Objet délibération 2021030927**

**Compte administratif 2020- Budget panneaux photovoltaïques**

L'adjoint présente le budget principal de la commune et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil municipal examine le compte administratif du budget annexe du service des panneaux photovoltaïques 2020 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 15 272.78 €

Recettes : 15 905.46 €

Excédent de clôture 2020 : 632.68 €

Investissement

Dépenses : 4784 €

Recettes : 14 621.79 €

Restes à réaliser: 0 €

Besoin de financement (1068) : 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↳ **CONSTATE** pour la comptabilité du budget annexe du service des panneaux photovoltaïques les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

↳ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

↳ **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

\*\*\*\*\*

Un focus est fait sur les taxes locales : depuis 2020, la majorité des foyers ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire (16,48 % en Indre- et- Loire).

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (16,48 % pour notre territoire) qui viendra s'additionner au taux communal TFB 2020. La somme de ces deux taux constituera le taux de référence, point de départ pour les délibérations de vote des taux 2021 pour les communes.

Madame le Maire informe des grands axes décidés pour le budget 2021 :

- Maintien des subventions aux associations, moteur de la vie locale
- L'accent est mis sur l'autonomie des services techniques en leur attribuant une enveloppe budgétaire,
- Une enveloppe sera consacrée à la voirie et à l'entretien des bâtiments communaux

**Objet délibération 2021030928****Budget principal****Affectation du résultat d'exploitation de l'année 2020**

Après en avoir délibéré,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget principal de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats détaillés dans le tableau ci-dessous,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

↳ **DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

2021/24

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	
Résultat de fonctionnement Résultat de l'exercice	+ 157 104.67 €
Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1	+ 618 602.63€ + 775 707.30 €
Résultat à affecter	
Solde d'exécution d'investissement Résultats antérieurs reportés (ligne 001 CA N-1) Résultat de l'exercice D001 Déficit d'investissement	-249 635.57 € 171 561.09 € -78 074.48 €
Solde des restes à réaliser d'investissement Dépenses	-72 738 €
<b>AFFECTATION DE RÉSULTATS</b>	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	<b>150 812.48 €</b>
2) H report en fonctionnement R 002	<b>624 894.82 €</b>

\*\*\*\*\*

**Objet délibération 2021030929**

**Budget eau**

**Affectation du résultat d'exploitation de l'année 2020**

Après en avoir délibéré,  
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe de l'eau de l'exercice 2020,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats détaillés dans le tableau ci-dessous,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

↳ **DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	
Résultat de fonctionnement Résultat de l'exercice	+ 130 130.33 €
Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1	+ 294 300.45 €
Résultat à affecter	+ 424 430.78 €
Solde d'exécution d'investissement Résultats antérieurs reportés (ligne 001 CA N-1) Résultat de l'exercice D001 Déficit d'investissement	-23 315.10 € - 55 315.13 € - 78 630.23 €
Solde des restes à réaliser d'investissement Recettes	+ 3260 €
<b>AFFECTATION DE RÉSULTATS</b>	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	<b>75 370.23 €</b>
2) H report en fonctionnement R 002	<b>349 060.55 €</b>

\*\*\*\*\*

**Objet délibération 2021030930**

**Budget assainissement**

**Affectation du résultat d'exploitation de l'année 2020**

Après en avoir délibéré,  
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats détaillés dans le tableau ci-dessous,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

↳ **DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	-3065.51 €
Résultats antérieurs reportés	+14 348.17 €
ligne 002 du compte administratif N-1	
Résultat à affecter	+11 282.66 €
Solde d'exécution d'investissement	
Résultats antérieurs reportés (ligne 001 CA N-1)	+ 53 848.28 €
Résultat de l'exercice	+ 2518.12 €
R001 Excédent d'investissement	+ 56 366.40 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Dépenses	- 4452 €
<b>AFFECTATION DE RÉSULTATS</b>	
1) Affectation en réserves <b>R 1068</b> en investissement	<b>0 €</b>
2) H report en fonctionnement <b>R 002</b>	<b>11 282.66 €</b>

\*\*\*\*\*

**Objet délibération 2021030931**  
**Budget panneaux photovoltaïques**  
**Affectation du résultat d'exploitation de l'année 2020**

Après en avoir délibéré,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe des panneaux photovoltaïques de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats détaillés dans le tableau ci-dessous,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

↳ **DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	+ 632.68 €
Résultats antérieurs reportés	+ 346.35 €
ligne 002 du compte administratif N-1	
Résultat à affecter	+ 979.03 €
Solde d'exécution d'investissement	
Résultats antérieurs reportés (ligne 001 CA N-1)	+ 18 495 €
Résultat de l'exercice	+ 9837.79 €
R001 Excédent d'investissement	+ 28 332.79 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Dépenses	0 €
<b>AFFECTATION DE RÉSULTATS</b>	
1) Affectation en réserves <b>R 1068</b> en investissement	<b>0 €</b>
2) H report en fonctionnement <b>R 002</b>	<b>979.03 €</b>

2021/26

**Objet délibération 2021030932**  
**Vote du budget principal 2021**

**Après** le vote du compte administratif 2020,

**Après** s'être assuré que l'ordonnateur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021,

**Vu** les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

**Considérant** les conclusions de la réunion de la Commission de Finances en date du 18 février 2021,

**Considérant** le projet de budget unique 2020 présenté par Madame le Maire,

**Après** que toutes les explications aient été données,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✎ **DECIDE** de voter et d'arrêter comme suit le budget primitif 2021 de la commune, tel qu'il est présenté, lequel peut se résumer ainsi, s'équilibrant en dépenses comme en recettes, pour :

- la section de fonctionnement à la somme de **1 876 635,00 €**
- la section d'investissement à la somme de **763 760,00 €**

\*\*\*\*\*

**Objet délibération 2021030933**  
**Vote du budget eau 2021**

**Après** le vote du compte administratif du service de l'eau 2020,

**Après** s'être assuré que l'ordonnateur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021,

**Vu** les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

**Considérant** les conclusions de la réunion de la Commission de Finances en date du 18 février 2021,

**Considérant** le projet de budget unique 2020 présenté par Madame le Maire,

**Après** que toutes les explications aient été données,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✎ **DECIDE** de voter et d'arrêter comme suit le budget primitif 2021 du service annexe de l'eau, tel qu'il est présenté, lequel peut se résumer ainsi, s'équilibrant en dépenses comme en recettes, pour :

- la section de fonctionnement à la somme de **513 910,00 €**
- la section d'investissement à la somme de **196 470,00 €**

\*\*\*\*\*

**Objet délibération 2021030934**  
**Vote du budget assainissement 2021**

**Après** le vote du compte administratif du service de l'assainissement 2020,

**Après** s'être assuré que l'ordonnateur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021,

**Vu** les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

**Considérant** les conclusions de la réunion de la Commission de Finances en date du 18 février 2021,

**Considérant** le projet de budget unique 2020 présenté par Madame le Maire,

**Après** que toutes les explications aient été données,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↳ **DECIDE** de voter et d'arrêter comme suit le budget primitif 2021 du service annexe de l'assainissement, tel qu'il est présenté, lequel peut se résumer ainsi, s'équilibrant en dépenses comme en recettes, pour :

- la section de fonctionnement à la somme de **137 339,00 €**
- la section d'investissement à la somme de **95 367,00 €**

\*\*\*\*\*

**Objet délibération 2021030935**  
**Vote du budget panneaux photovoltaïques2021**

**Après** le vote du compte administratif des panneaux photovoltaïques 2020,

**Après** s'être assuré que l'ordonnateur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021,

**Vu** les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

**Considérant** les conclusions de la réunion de la Commission de Finances en date du 18 février 2021,

**Considérant** le projet de budget unique 2020 présenté par Madame le Maire,

**Après** que toutes les explications aient été données,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↳ **DECIDE** de voter et d'arrêter comme suit le budget primitif 2021 du service annexe des panneaux photovoltaïques, tel qu'il est présenté, lequel peut se résumer ainsi, s'équilibrant en dépenses comme en recettes, pour :

- la section de fonctionnement à la somme de **13 680,00 €**
- la section d'investissement à la somme de **40 112,00 €**

\*\*\*\*\*

**Objet délibération 2021030936**  
**Achat de caméras de vidéosurveillance**  
**Demande de subvention à l'académie Projet « Socle numérique pour les école élémentaires »**

Madame le Mairereprésente l'appel à projets pour un socle numérique de base dans les écoles élémentaires. Le détail de ce projet a été communiqué aux conseillers municipaux dans la note de synthèse en préparation de la séance du conseil. L'école élémentaire de l'Ile Bouchard peut- être concernée par l'équipement d'une classe mobile. L'académie recommande en effet de disposer d'équipements mobiles, mutualisables au sein de l'école. Il peut s'agir de packs de tablettes tactiles, de packs d'ordinateurs ultra-portables ou de packs de tablettes PC portables.

Un devis ayant été réalisé, l'investissement dans une classe mobile (12 ordinateurs portables ultra book) s'élève à 6587,51 € HT, soit 7901,05 € TTC. Une subvention à hauteur de 70% peut- être espérer pour l'acquisition de cette classe mobile.

Le plan de financement est donc le suivant :

Dépenses		Recettes	
Achat d'une classe mobile et adaptation du réseau	6587,51 € H.T	Subvention de l'académie	4611,26 €
		Autofinancement	1976,25 €
<b>Total dépenses</b>	<b>6587,51 € H.T</b>	<b>Total recettes</b>	<b>1976,25 €</b>

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- ↳ ACCEPTE d'investir dans une classe mobile à l'école élémentaire,
  - ↳ SOLLICITE la subvention de l'académie « Socle numérique pour les écoles élémentaires » et approuve le plan de financement détaillé ci- dessus,
  - ↳ S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention.
  - ↳ Autorise le Maire à signer tout document relatif à cet achat et ces travaux.

\*\*\*\*\*

### Questions diverses

- Les conseillers sont informés qu'au mois de janvier, 20 paiements « proximité » ont été réalisés à « La civette » et 14 au « Beau rivage ».
- Madame le Maire appelle les conseillers à participer à la manifestation qui a lieu le mercredi 9 mars, à 15h00 à la préfecture de Tours contre le projet de fermeture de classe.
- Madame Sylvie Doublet demande s'il y a des candidats au poste de responsable périscolaire. Madame le Maire répond par l'affirmative.
- Madame le Maire informe qu'un recrutement d'un chef de projet pour le dispositif « Petites villes de demain » va être lancé par la communauté de communes Touraine Val de Vienne.
- Madame Guesnand, 2<sup>ème</sup> adjointe, informe que la commission sociale a contacté les personnes âgées de + de 75 ans de la commune (par téléphone ou courrier) afin de recenser leurs problèmes liés à la vaccination COVID19. Au 2 mars, 262 personnes ont été recensées. 196 ont répondu. Sur celles- ci 66 ont déjà été vaccinées, 35 refuse de le faire et 89 rencontrent des difficultés (pour prise de rendez- vous ou transport).
- M. Stéphane Mercier porte la parole de M. Guy Jouteux en disant que des jeunes occupent bruyamment le square André Georges Voisin et y laissent des déchets.
- Fabien Paillé informe que suite aux travaux de la fibre à la gare, l'entreprise a rebouché de façon non convenable avec du béton.

\*\*\*\*\*

Le prochain conseil municipal est fixé le 6 avril 2021 à 20h00.  
La séance est levée à 21h15.

Le Maire,  
Nathalie VIGNEAU

